

Agro 
Campus
Dijon

CFPPA Dijon
Quetigny



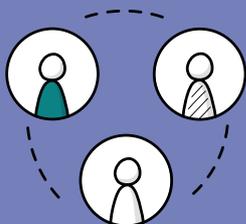
FICHE RNCP 24928

CAPA
JARDINIER PAYSAGISTE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

La formation se déroule principalement
sur le site du CFPPA DE BEAUNE
8, Avenue du Parc 21200 BEAUNE



VOLUMES D'ACTIVITÉS

En moyenne 160 stagiaires en formations longues et plus de 500 dans le cadre des formations courtes.



DES SECTEURS QUI RECRUTENT

Durant la période 2020 - 2022, 78% des apprenants ont trouvé un emploi dans les 3 mois suivants leur formation.



ÉQUIPES À L'ÉCOUTE

Une équipe engagée dans la réussite de ses apprenants, avec entretiens et bilans réguliers.

PROFIL

Les salariés des entreprises du paysage, des équipes techniques territoriales ou communales sont autonomes dans la réalisation de leurs activités quotidiennes.

Les types de chantier sont variés de la création à l'entretien des parcs et jardins, la création et la mise en place d'aménagements paysagers et massifs ou encore l'utilisation des machines et matériels motorisés du secteur des jardins et espaces verts.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le salarié du paysage connaît la biologie des végétaux, leurs ennemis, leurs pathologies ainsi que les moyens de lutte et les auxiliaires. Il réalise les travaux d'entretien et de création paysagère.

Il conduit les engins utilisés sur les chantiers et s'adapte aux évolutions technologiques et réglementaires.

La diversité de ces connaissances et compétences lui permettent d'être un parfait généraliste du paysage et de pouvoir intégrer différents emplois : entreprises du paysage, équipes des services techniques espaces verts, entreprise de distribution à destination des professionnels du paysage, jardinerie...

LES PRÉREQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans - Être libre de tout engagement.

Avoir fait valider obligatoirement votre projet professionnel par le Pôle Emploi ou la Mission Locale ou Cap emploi.

QU'APPREND-T-ON EN CAPA JARDINIER PAYSAGISTE ?

Le CAPa JP est un diplôme de niveau 3. Il a pour objectif de former des ouvriers qualifiés capables d'exécuter, à partir de directives précises du chef d'exploitation, les activités suivantes :

- Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité.
- Il aménage un espace paysager conformément au plan d'exécution dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il maîtrise l'évolution des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribue à leur qualité paysagère et écologique.
- Il utilise les matériels et conduit les engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires et en assure l'entretien courant.
- Il maintient la fonctionnalité des matériels et outils.
- Il fournit des informations utiles à l'entreprise, aux clients et aux usagers.
- Il réalise des travaux de terrassement et de maçonnerie paysagère.
- Il réalise des travaux de taille de formation ou d'entretien et de soins aux arbres.
- Il peut réaliser l'entretien et les tailles des arbres fruitiers



À noter : Le CAPa JP offre la possibilité de valider en parallèle de l'obtention du diplôme et pendant la formation :

- CACES R482 cat. A
- CIPP opérateur en paysage
- Permis de conduire de catégorie BE (sous réserve de détenir le permis B)
- SST

COMMENT S'ORGANISE L'ENSEIGNEMENT ?

Le CAPa JP se déroule sur une année scolaire 1150 h de formation comprenant :

- 800h en centre
- 350h en entreprise

La formation en entreprise se déroule sur des périodes distinctes réparties en fonction de la saisonnalité du métier.

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC), chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification :

- 3 unités capitalisables générales (UCG) dont 2 faisant l'objet d'une VAA* (les UCG1 et UCG2 peuvent être validées par équivalence académique)
- 3 unités capitalisables professionnelles (UCP)
- 1 unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

*VAA : Validation des Acquis Académiques



QUELS MÉTIERS ?

- Agent du service public
- Employé d'une entreprise du paysage
- Employé d'une entreprise de service à la personne
- Salarié en jardinerie ou en pépinière

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

- Certificat de spécialisation (Elagage / Entretien de terrains de sports / Golf / Construction Paysagère / Gestions des milieux naturels)
- Brevet Professionnel Aménagement Paysager
- Bac Pro Aménagement Paysager



LE CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme Certificat Professionnel Agricole Jardinier Paysagiste est délivré après l'obtention de 7 unités capitalisables évaluées via un plan d'évaluation reprenant les temps forts du métier. Les épreuves sont validées par des entretiens d'évaluation et d'explicitation reprenant des situations pratiques professionnelles réalisées sur les lieux de stages, lors des travaux pratiques ou de chantiers pédagogiques.

Mise en place d'ouvrages et de végétaux :

- Travaux de préparation du sol
- Plantation de végétaux
- Travaux de construction d'ouvrages paysagers

Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels :

- Taille des végétaux
- Tonte et fauchage de gazon et prairie
- Débroussaillage
- Application de traitements phytopharmaceutiques
- Protection des végétaux par utilisation de techniques alternatives

Maintenance des matériels :

- Affûtages des outils et matériels
- Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique

Conduire et entretenir le matériel roulant :

- Entretien le matériel roulant
- Réaliser des travaux de terrassement

Communication en situation professionnelle :

- Signalement des anomalies observées
- Réponse aux sollicitations d'un client ou d'un usager

Softskills :

- Savoirs être professionnels

UNE FORMATION QUI S'ADAPTE AUX BESOINS

Les Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement en partenariat avec les professionnels en ayant pour objectifs :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement.
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.
- En cas de validation partielle du diplôme, vous avez jusqu'à 5 ans pour valider les UC manquants.



LES FINANCEMENTS :

La formation est financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et le FSE. En tant que demandeur d'emploi vous serez indemnisé par Pôle emploi ou l'ASP. En tant que salarié vous pouvez bénéficier d'un Projet Transition-Pro, renseignez-vous auprès de nos services.



SATISFACTION ET RÉUSSITE :

Sur notre site internet, agro-campus-dijon/cfppa-dijon-quetigny.fr ou en scannant le QR Code (l'ensemble des indicateurs sont accessibles sur simple demande) :





TECHNIQUES D'ENCADREMENT ET DE SUIVI ET OBTENTION DU DIPLÔME

- Chacune des formations est suivie par un coordonnateur et une assistante de formation attitrée.
- Des entretiens et des bilans auront lieu régulièrement pour vous guider et vous aider dans vos démarches.
- Des visites et des appels téléphoniques en entreprises permettront de faire le lien pendant vos périodes en entreprise.
- Vos jours de présence seront comptabilisés par demi-journée et un récapitulatif hebdomadaire sera réalisé puis transmis au financeur.
- Trois entretiens, en présence de vos prescripteurs, auront lieu dans le déroulé de l'année afin de vérifier votre avancement dans votre projet professionnel et vous orienter.
- Un jury organisé par DRAAF et constitué de professionnels ainsi que de formateurs d'autres CFPPA se réunira en fin de formation pour étudier votre dossier et valider votre diplôme.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- En plus d'une équipe de formateurs expérimentés, un référent handicap peut être sollicité.
- Le centre dispose d'un ensemble d'ateliers pédagogiques adaptés à l'acquisition des compétences professionnelles propre à votre formation. En outre, vous serez amené à utiliser le pôle paysager, le tunnel de maçonnerie, l'atelier fer, la plateforme de manœuvre, ainsi que de 5 hectares d'espaces vert support des travaux pratiques.
- Notre établissement possède des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite.
- Un parcours individuel (FOAD) peut vous être proposé après entretien préalable.
- Vos formateurs en accord avec le coordonnateur, proposeront différentes modalités pédagogiques, adaptées aux compétences professionnelles, et aux besoins de la formation (webinaire, atelier, possibilité de cours à distance...).
- Une salle de restauration sur place est possible aux conditions précisées dans le livret d'accueil.

En cas d'intérêt, veuillez nous retourner le dossier de candidature complété, accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Agro 
**Campus
Dijon**
** CFPPA Dijon
Quetigny**

NOS COORDONNÉES :



21 Bd Olivier de Serres - BP 42 - 21801 QUETIGNY



03 80 71 80 40



cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr



agro-campus-dijon.fr